

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 12 Janvier 1826.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les négocians et commissionnaires de l'Etat, qui auraient intérêt à avoir quels sont les objets qui doivent être accompagnés de lettres de voiture voulues par l'ordonnance du Gouvernement de Berne en date du 30 Novembre dernier, sont avertis qu'ils peuvent prendre connaissance de la liste des dits objets, à la Chancellerie, chez le Sieur Justicier Pettavel, procureur de la Compagnie des Marchands, à Neuchâtel, et aux greffes du Val-de-Travers, du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Donne au Château de Neuchâtel, le 10 Janvier 1826.

Par ordre du Conseil d'Etat,
CHANCELLERIE.

2. Tous les créanciers inscrits au décret de feu le Sieur Abram Banguerel dit Crédoz, de Fontaine melon, en son vivant justicier de Valangin, sont informés que M. le Baron de Chambrier, maire dudit Valangin, a fixé journée pour reprendre les errements dudit décret, et procéder aux collocations, s'il y a lieu, au Mercredi 18 Janvier courant; en conséquence ils sont invités à se rendre le dit jour sur l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les dix heures du matin.

Par ord. A.-L. BREGUET, greffier.

3. Le Gouvernement ayant permis et accordé la discussion des biens et des dettes de feu le Sieur David-Henri de Coffrane, ancien maire des Brenets, demeurant à Hauterive; noble et vertueux Samuel-Henri de Nerveilleux, conseiller d'Etat et châtelain de Thielle, a fixé la tenue de ce décret au Mercredi 8 Février prochain. En conséquence de quoi, tous les créanciers du dit Sieur de Coffrane sont requis de se présenter le dit jour, dès les 9 heures du matin, dans la maison-commune à St. Blaise, munis de leurs titres, droits et prétentions, p. les faire inscrire selon droit, sous peine de forclusion.

J.-F. DARDEL, greffier.

4. Le Conseil d'Etat de Neuchâtel ayant accordé le décret des biens et dettes de Jacques-Louis, fils de David-François Favre de Villard, aient du pays; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé au Mercredi 1^{er} Février prochain, le jour des inscriptions du dit décret. Tous les créanciers du dit Jacques-Louis Favre sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour par-devant M. le Maire et MM. les Juges-Egaleurs, qui seront assemblés sur l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les neuf heures du matin, munis de leurs titres et prétentions pour les faire inscrire et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donne au greffe de Valangin, le 20 Décembre 1825.

Par ord., A.-L. BREGUET, greffier.

5. La Seigneurie, par son mandement du 12 Décembre courant, a permis la discussion des biens et dettes de Louis Humbert, marchand détaillier à la Sagne; M. Richard, maire dudit lieu, en a fixé la tenue sur le Vendredi 20 Janvier prochain, dans la maison-de-ville de la dite Sagne, dès les 9 heures du matin, où tous les créanciers du dit Louis Humbert sont requis de se présenter, munis de leurs titres et répétitions pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion.

CONVERT, greffier.

6. A la faveur d'un gracieux arrêt du Conseil d'Etat et d'une direction de l'honorable Cour de Justice de la Sagne, le Sieur Frédéric Perret, du dit lieu, sautier de bourgeoisie, agissant sous sa relation de tuteur d'Eugénie, fille en bas âge de Daniel-Aimé, fils de feu Abram-Louis Jaquet, de Jadite Sagne, se présentera devant la Cour de Justice du dit lieu, le Jeudi 26 Janvier prochain, dès les 10 heures du matin, pour postuler, tant au nom de sa pupille que des autres enfans à naître du mariage dudit Daniel-Aimé Jaquet, avec sa femme Henriette, fille de feu David-François Perret, une renonciation juridique et absolue aux biens et dettes présents et futurs de leurs dits père et mère, de même qu'à ceux de Jeanne-Louise née Calame-Rosset, grand'mère paternelle de la pupille et de toute cette ascendance. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir des raisons légitimes à opposer, sont cités péremptoirement à se présenter ledit jour, pour faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion.

CONVERT, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

7. Deux stipendiums, l'un en théologie, l'autre en accouchement, étant vacans cette année, les bourgeois ayant droit et qualité de les postuler sont invités à remettre, d'ici à la fin du mois

courant, leurs requêtes à M. le Maître-Bourgeois en chef, en y joignant les pièces exigées en pareil cas. Donne à l'hôtel-de-ville, le 3 Janvier 1826.

Par ord., Le Secrétaire-de-ville,
G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. L'hoirie de M. Fréd. Chatenay de Paris exposé en vente sur l'étude de M. Jacotet, notaire, sa maison sur l'arcade en face du Faucon, entre les maisons Touchon et Egger. Cette maison sera vendue définitivement chez le dit notaire, Samedi 28 Janvier courant, à 2 heures après midi, aux conditions favorables dont les amateurs peuvent prendre connaissance en la dite étude.

9. Le Sieur David Barbier, propriétaire d'une vaste maison à l'entrée du village d'Areuse, rière Boudry, donne avis: Qu'ayant intention de vendre cette maison, bâtie absolument à neuf depuis une trentaine d'années seulement, laquelle se compose de deux vastes appartemens, l'un sur l'autre, d'un emplacement pour deux pressoirs dans le bas, avec une belle grande cave à côté à voûte forte, item elle a des écuries, une grange haute qui la traverse, de vastes fenils, outre un grand galetas sur les appartemens; item une bonne remise à l'angle de bise et ubère de la dite maison, bâtie dans le même tems; et outre ces deux bâtimens, qui offrent tout l'agrément et toutes les aisances possibles, se trouvent une grande place à l'entrée et une fontaine permanente, item un jardin et un closel alentour de la maison, avec du terrain, soit labourable, soit en nature de pré, qui s'étend jusques en-dessus de la source de la fontaine, ce qui fait que la totalité des appartenances contient environ ou pres de 4 poses. Ces objets seront exposés en vente publique par la voie de la minute, et l'échûte aura lieu au Lion-d'or à Boudry, le Samedi 28 Janvier courant, à neuf heures du soir, aux conditions de la minute, qu'on pourra voir dès le 12 de ce mois, ainsi que chez le dit Sieur Barbier, qui donnera à MM. les amateurs tous les renseignements désirables sur les immeubles dont il s'agit.

10. A vendre, à la minute, déposée chez le Sieur Abram David Jacot, cabaretier à Montmolin, les immeubles suivans, colloques au décret de Jonas-Henri Jacot: 1^o Une maison située au village de Montmolin, atenant du côté de joran à celle du Sieur Henri-François Jacot; un jardin à peu de distance, contenant environ 1 1/2 pieds; la moitié d'une remise, indivise p. l'autre moitié avec le dit Sieur H.-F. Jacot; id. une pièce de terre en nature de chenevier, située au-dessus de Montmolin, d'environ un quart de pose: le tout mis en prix à la somme de 80 louis d'or neufs. 2^o Une pièce de terre en nature de champ, sise rière Montmolin, lieu dit aux Prises, de la contenance d'environ 1 pose, mise en prix à la somme de 18 louis d'or neufs. 3^o Une pièce de terre labourable, lieu dit aux Prises, d'environ 6 perches, mise en prix à 14 louis d'or neufs. Le tout aux conditions désignées dans la dite minute.

11. MM. les syndics établis à la masse des biens qu'Auguste Sandoz-Robert, du Locle, a mis en décret, informant le public, que le Samedi 14 Janvier prochain, à l'auberge du Cerf aux Ponts-de-Martel, dès les 6 à 10 heures, ils réexposeroient en vente définitive le bien-fonds que cette masse possède, situé au midi de Brot-dessus, à un emplacement très-agréable et qui est composé: 1^o D'une maison presque neuve, bien bâtie et distribuée, assise au milieu du max ci-dessus énoncé, à laquelle sont attenans un grand jardin, une cave et une belle citerne. 2^o D'un beau max de terre contenant environ 70 poses, dont une partie en nature de pré labourable, d'un excellent produit et hors de gelée, et l'autre en celle d'pâturage et forêt, celle-ci bien fournie et peuplée. Le produit de ce max suffit à l'entretien de 8 vaches en été et de 6 en hiver. 3^o Et enfin un autre max, mais en friche, où l'on exploite de la bonne tourbe. Ce bien-fonds, qui procure autant d'agrément que d'avantages, est actuellement en prix à 250 louis d'or neufs, et sera, sous des conditions favorables, et pour entrer en possession en St. George 1826, époque fixée pour le payement, qui moyennant bonne sûreté, sera facilité, réexposé en vente définitive le jour précité, aux heures et au lieu sus-indiqués, où MM. les amateurs sont invités à se rendre, ainsi bien que de faire connaître leurs offres au Sieur Roulet, notaire aux Ponts.

ON OFFRE A VENDRE.

12. Chez J.-J. Paschoud, impr. libraire à Genève: Edouard, par M^{me} la duchesse de Duras, 2 vol. 6 fr. Du Jésumisme ancien et moderne, par M. de Pradt, 8^o, 7 fr. 50 c. Les soirées au logis ou l'ouverture du porte-feuille de la jeunesse, renfermant un mélange de pièces diverses pour l'instruction et l'amusement des jeunes personnes, par Aikin et M^{me} Barbaut, 6 vol. in-12, 7 fr. 50 c. Le conservateur Suisse p. 1826, in-12, 1 fr. 25 c. Les Etats-Unis de l'Amérique, ou tableau de l'agriculture, du commerce, des manufactures, des finances, etc. par Bristed, 2 vol. 8^o, 12 fr. Expédition nocturne autour de ma chambre, faisant suite au voyage autour de ma chambre, par le même auteur, 1 fr. 80 c. Le dernier chant du pèlerinage de Childe-Harold, par Alph. Lamartine, in-18 ou 8^o, 4 fr. Vie de John Dryden, par Walter Scott, 2 v. 12, 5 fr. Les soupers de Momus p. 1826, 2 fr. 50 c. Annuaire du bureau des longitudes, 1826, 1 fr. Le tome 6. Hermite en Province, in-12, 3 fr. 75. Traité d'agriculture et d'horticulture, trad. de l'anglais, in-12, 5 fr. Les prix sont argent de France, qu'il faut affranchir avec les lettres de demande.

13. Une très-bonne marmite pesant 5 1/2 lb; un set à oublis, des tasses en porcelaine, 2 cabarets p. servir le thé, une bassinoire en cuivre, plusieurs plats en étain, et divers autres articles, que, faute de place, on cédera à bon compte. S'adr. au 1^{er} étage de la maison de M^{me} Prinoc, sur la Place. — A louer, pour la foire, la boutique au plain-pied de la même maison.

14. Au 3^e étage de la maison Guéhard, au faubourg, un pavent, un bois de lit de camp, quelques chaises et des tables, que l'on cédera à bas prix, faute de place; de plus, une selle p. un cheval, en très-bon état.

15. Chez Henri Fleury, rue des Moulins, morue et harengs de la dernière pêche.

16. Chez M. Michaud Mercier, quelques pièces tapis de chambre unis et à carreaux, de 1/4 à 8/4 de large, quelques couvertures de laine ordinaires, à bas prix; des camisoles et chemisettes en laine tricot flanelle superfinnes, des jupons tricot, tout coton et tout laine, unis et rayés, mailles à l'anglaise; gilets tricot laine, garnis ou non garnis; gants fourrés, pantouffles et souliers fourrés de toutes grandeurs, semelles de liège fourrées et non fourrées, dites en crin et en laine, chaussons et mi-bas laine. Il a reçu des laines à broder en gros et petits écheveaux, quelques paires patins, qu'il cédera à très-bas prix, voulant quitter cet article. Encore quelques douzaines ognons de fleurs d'Hollande et d'Italie, bien au-dessous du prix courant, pour en faire une fin.

17. M. Louis Perregaux, ancien associé de la maison Berthoud Perregaux et C^o, ayant établi dans cette ville un commerce d'épicerie en gros et en détail, annonce que son magasin est situé dans la maison Berthoud, vis-à-vis de la salle du Concert.

18. A un prix très-modique, des fourneaux en caillés, dont deux avec four, à prendre sur place. S'adr. au bureau d'avis.

19. La lithographie Gagnebin est constamment pourvue de lettres de change et de voiture, avec et sans vignettes, de différens formats, à très-bas prix, et se charge de fournir des cartes de visites en tout genre d'écriture du jour au lendemain. Elle a un dépôt de ses articles à la vente chez MM. Jeanneret et Baumann.

20. Henri-Lucien Petitpierre a l'honneur d'informer le public et principalement ses pratiques, qu'il vient de transporter son magasin dans la maison de M. Naguel, près de la petite boucherie, et qu'il sera constamment assorti dans les articles relatifs à son commerce, tels que, fleur de farine à 7 cr., dite ordinaire 6 cr., gruz, habermehl de Berne, bonne qualité, gries, pois, lentilles, orge mondé, orge d'Ulm, pâtes d'Italie, fidés blancs et jaunes, lasagne, macaroni, pastillagés, pruneaux de Bâle, etc. Il ose se flatter que la bonne qualité de ses marchandises et la modicité de ses prix lui continueront la bienveillance du public.

21. J.-P. Bardet, boisselier, est toujours pourvu de broches et torchons en racine, d'une qualité supérieure; chauffe-pieds, sabots fourrés, etc. Le même offre à vendre, environ 4000 liens p. attacher les sarmens, ainsi que quatre cuves, à un prix modique, faute de place.

22. Bouvier frères, épiciers et horlogers, ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils sont toujours très-bien assortis en épicerie fines, de croûtoires grandes et petites, brosses de chambre et de table. Les mêmes viennent de recevoir une partie sucre de Paris, qu'ils céderont au bas prix de 6 batz par pain; ritte d'Alsace en papier bleu, par 10 livres à la fois à 6 1/2 batz; idem en tresses à 5 1/2 bz., dite idem blanche courte à 3 1/2 batz.
23. Un bon tas de fumier de cheval, à raison de demi-batz le pied, pris sur place. S'adresser au Raisin.
24. M^{me} veuve Elis. Grand-Pierre offre de remettre son fond de commerce de quincaillerie, en entier ou par parties, aux conditions les plus avantageuses. En attendant, et p. en faciliter la liquidation, elle vendra dès aujourd'hui toute espèce d'articles dont il se compose, les uns aux prix coûtants, et d'autres beaucoup au-dessous, tels que: véritables aiguilles anglaises à coudre, à 4, 6 et 7 batz par cent, dites à tricoter à 6 cr. le jeu; crayons anglais de bureau, p. dessin et autres, aux plus bas prix; bas de coton anglais p. homme et p. femme, dits de laine; schalls en laine et autres, souliers en maroquin et prunelle noire, et en couleur pour Dames, à 21, 25 et 28 batz, dits en veau à la russe, à 40 batz, parapluies en taffetas et en coton; eau de Cologne véritable et de 1^{re} qualité de J.-M. Farina de Paris, à 8 batz le flacon, et nombre d'autres articles, parmi lesquels plusieurs nouvellement reçus de Paris.
25. Em. Matthey, bottier du Roi, a l'honneur de prévenir le public, qu'il est toujours bien assorti en tout genre de chaussure, et surtout en souliers de bal p. Messieurs et Dames. Désirant se procurer un prompt écoulement d'une partie de ces derniers, notamment de ceux en satin et en prunelle blanche, il les cédera au-dessous de ses prix ordinaires.

IMMEUBLES.

26. Trois vignes, dont l'une au Montiller, de 1 1/4 ouvriers, bordant le chemin qui s'étend de Peseux à Auvernier; une dite aussi d'un ouvrier, dans le même quartier, ayant de vent Isac Grandjean, et de bise M. le justicier Aug. Lardy; enfin, une vigne à Corbaret, de 1 1/2 ouvriers, ayant en vent MM. Cortailod frères, et M. le receveur Dd. Paris de bise. S'adr. à M. l'avocat Maire, à Peseux.

ON DEMANDE A ACHETER.

27. Deux garde-robes en sapin ou en noyer, à deux corps. S'adr. à Bouvier frères.
29. Un fourneau en fer avec ou sans accessoires. S'adr. au greffier de Neuchâtel.
30. Des outils de serrurier, tels que soufflet, enclume, étaux, etc. S'adr. à Jean Keller, maître serrurier, à Corcelles.
31. De rencontre, un fourneau de fer-blanc. S'ad. au bureau d'avis.

ON OFFRE A LOUER.

32. Les bains Warnod, à commencer au 1^{er} Février prochain. Les amateurs, munis d'une caution suffisante, pourront s'adresser à M. Raymond, notaire, au faubourg.
33. Pour la St. Jean, un logement aux Fausses-brayes. S'adr. à M. Narbel, chez M^{me} Vaucher.
34. De suite, une salle bien propre, meublée ou sans meubles. S'adr. à Marianne Dépagnier, maison de M^{me} Vaucher, vis-à-vis de l'hôtel-de-ville.
35. Pour la St. Jean, le rez-de-chaussée de la maison Bachelin, le tout ou en partie.
36. Dès le mois de Mai, ou p. la St. Jean, au faubourg, un logement commode et agréable, avec un jardin. S'adr. à M. le pasteur Stoll.
37. Pour la St. Jean, le 3^e étage de la maison de M. Meuron, charpentier, au faubourg, composé de trois chambres, dont deux à fourneaux et une à cheminée, avec chambre à resserrer, galetas et cave. Plus, dans la petite maison, un logement de deux chambres à fourneaux, une dite à cheminée, et une dite de domestique dans la mansarde.
38. Dès-à-présent, le 3^e étage de la maison ci-devant Wittnauer, à la Grand'ruë. S'adresser à M^{me} veuve Favre née Favarger, au faubourg, propriétaire.
39. Un bon piano anglais à 5 octaves, caisse en acajou. On peut le voir chez M. de Merveilleux-Guy.
40. Pour l'occuper de suite et en jouir jusques au mois de Septembre prochain, une petite remise, soit magasin situé au-dessous de la terrasse du Château, vis-à-vis de la maison de M. le pasteur Gallot. S'adr. à M. Bovet-Borel, au faubourg.
41. D'ici à la St. Jean prochaine, un petit logement à la Croix-du-marché, composé de deux chambres et une cuisine. S'adr. à M. Peillon, marchand chapelier.
42. Pour la St. Jean, le 1^{er} étage de la maison de M. Schouffelberguer-Vaucher, rue des Chavannes, composé de trois chambres, cuisine, caveau, chambre de réduit et galetas. S'adr. au propriétaire.

43. Pour la St. Jean prochaine, le premier étage occupe par M^{me} veuve Grand-Pierre, maison de M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, à qui on doit s'adresser. Il ne la remettra qu'à des personnes sans enfants. — Le même offre à louer des appartements, la boutique du milieu en face aux Arcades, du côté du Pont, au bas de sa dite maison.
44. Pour la St. Jean, un logement composé de trois chambres, chambre de domestique, cuisine, deux caveaux, chambre à resserrer et galetas. S'adr. à M^{me} Louise Guyenet, vis-à-vis la Poste.
45. Pour Noël, le rez-de-chaussée de la maison de M. Berthoud, du Grand-Conseil, rue de Saint-Maurice, consistant en un comptoir, un petit appartement à côté, et un magasin du côté de vent: le tout en bon état et repare à neuf. S'adr. à M. Berthoud, ou à M^{me} Berthoud née Guilbert.

ON OFFRE A AMODIER.

46. Dès-à-présent, les montagnes dites la grande Robela et le grand Suvagny, contigues l'une à l'autre, situées, la première sur le territoire de Buttes, et la dernière en partie sur celui de la Côte-aux-Fées et en partie sur le canton de Vaud. S'adr. p. le prix et les conditions, au notaire Nerdenet, à Fleurier.
47. Pour le 1^{er} Mars 1826, à des conditions favorables, moyennant garantie suffisante, le vendage de vin au plain-pied de la maison de Jean Marthe père, à Bevaix, avec une bonne cave meublée de fustes en tres-bon état et cercles en fer, pouvant contenir dix bossés de vin; un excellent pressoir, avec ses accessoires, ainsi que ceux de la pinte; une buanderie, un four, un emplacement fort agréable à côté de la maison pour un jeu de quilles. On remettrait à une personne au fait du rural, des prés p. l'entretien d'une vache, avec une écurie et un grenier à foin bien commodes, batis à neuf et attenants à la maison. Plus, deux hons jardins contigus à la maison, un dit aux Saigaes, un bon verger garni d'arbres fruitiers jouxtant la maison, deux dits à 5 minutes du village, avec quantité d'arbres fruitiers de la meilleure espèce; 3 ouvr. de vigne de bon plant et de bonne terre; une bonne vache à lait, sans vice ni défaut, qui a fait son veau le 16 du courant, et que l'on garantit à huit pots de lait.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

48. On demande pour entrer à Pâques au service d'une maison de Mulhouse, un jeune homme d'un caractère recommandable, age au moins de 18 ans, et disposé à se charger de l'ouvrage de la maison, ainsi que du soin de verger et jardin. S'adr. p. conditions et plus amples informations, à M. Wurlein, instituteur.
49. M. l'ancien Junod, à Auvernier, demande un bon domestique, qui sache travailler à la vigne.
50. On demande p. les environs de la ville, une personne de 38 à 40 ans, qui soit à même de faire et conduire un petit ménage, en s'occupant de tous les détails, qui doit régler une sage économie, remplacer, en un mot, une bonne mère de famille. S'adr. à M^{me} DuPasquier-Borel, Grand'ruë.
51. Un homme marié, sans enfants, muni de bons certificats, qui a servi le même maître pendant cinq ans et demi, désirerait trouver une place dans ce pays, comme domestique ou valet d'écurie. S'adr. à Jacob Märki, chez M. le capitaine Studer, maître boucher, à Berne.
52. On demande, pour faire le service de seconde dans une famille de ce pays habitant le midi de la France, une personne de mœurs irréprochables, pas trop jeune, qui sache tres-bien coudre, raccommoder le linge et les bas, blanchir, et qui même entende un peu l'ouvrage de tailleuse. S'adr. à M^{me} la ministre DuPasquier, à la petite Rochette.
53. Un jeune homme d'une capitale de la Suisse, sachant écrire, lire et calculer en français et en allemand, et étant bien au fait du rural, désirerait trouver une place p. soigner un domaine, où p. surveiller une fabrique ou un atelier; il se contenterait d'un salaire modique. S'adr. au bureau d'avis.
54. On demande de suite, p. apprenti serrurier, un jeune homme robuste et intelligent. S'adr. à Jean Keller, maître serrurier, à Corcelles.
55. On demande de suite une fille qui sache faire un bon ordinaire et soigner des enfants. S'adr. au bureau d'avis.
56. Frederic Porreta l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de s'établir couvreur à Cortailod. Il espère que les personnes qui voudront bien l'occuper et lui accorder leur confiance, auront lieu d'en être satisfaites à tous égards.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

57. On a perdu, en ville, ou de-là à Peseux, et cela au commencement de Novembre passé, un vieux porte-feuille en peau rouge, renfermant une lettre d'origine, une autre lettre, et trois certificats en faveur de Joseph Lonsgut. On prie de le rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.

58. On a perdu, il y a environ six semaines, de Dombresson à Fontaine-Melon, une montre brisée en argent, boucle et pendant ronds, cadran peint et cercle d'argent autour des heures, aiguilles en acier, une grande clef avec une pierre verte taillée. La personne qui l'aura trouvée est priée de la remettre, contre une bonne récompense, soit à M. Bonjour, aub. à Dombresson, soit à la Croix-d'or à Chezard.
59. On a perdu, Vendredi passé, en ville, un gant en peau d'ours; on prie la personne qui l'aura trouvé, de le remettre chez M. Lorimier, marchand de fer, près le pont neuf, contre récompense.
60. On a trouvé, Jeudi 5 Janvier, une chienne d'arrêt, que le propriétaire pourra réclamer à la maison-du-village des Geneveys sur Coffrane.
61. On a perdu, Dimanche matin, de Valangin à Neuchâtel, un coulon marque H. S.; on offre 21 batz de récompense à la personne qui le remettra à Sandoz, sellier, à la rue des Moulins.
62. La personne qui a oublié un parapluie dans le magasin de Cousin, confiseur, à la Grand'ruë, peut le réclamer.
63. Une pauvre femme a apporté à M^{me} Vaucher, une boucle de soulier, à ressort, qu'elle a trouvée. La réclamer auprès d'elle.

AVIS DIVERS.

64. Le Comité des Redoutes prévient qu'il donnera cet hiver quatre bals, qui sont fixés au 12 et 26 courant, au 9 et 23 Février. On dansera aux trois premiers jusqu'à 10 heures, et au dernier jusqu'à minuit. L'abonnement p. les danseurs est fixé à L. 4, 3, 4; celui p. les galeries à L. 2, 3, 2. — Les billets se distribueront chaque jour de redoute, à la petite salle du Concert, pour la première de 10 heures à midi, et pour les trois autres de 11 heures à midi.
65. Les personnes qui auront des valeurs à déposer à la Caisse d'épargne, pourront se rendre le Jeudi, dès la cloche du matin à midi, chez M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, au bas de la maison de M. de Pourtalès-Boive, du Grand-Conseil, en face de l'hôpital de la ville.
66. On demande L. 1600, L. 1600, L. 5000, à 4 p. cent l'an, sur première hypothèque, située aux environs d'Yverdon. S'adr. au bur. d'avis.
67. Marie Merzner née Avisse, pourrait encore disposer de quelques Gazettes de Lausanne p. des lecteurs de la ville. S'adr. à elle-même, maison Lehmann, pres du Temple-neuf.
68. Toutes les personnes auxquelles feu M. J.-P. Burkel, en son vivant maître de musique à Colombier, pourrait redevoir, soit par compte, soit par billet, sont priées de s'adresser à M^{me} sa veuve au susdit Colombier, laquelle desire régler au plus vite les affaires de feu son époux, déclarant qu'elle ne recevra de réclamations que jusqu'au 5 Février prochain, époque fixe après laquelle elle refusera toute prétention quelconque; elle invite aussi les personnes qui pourraient lui devoir pour leçons de musique ou autres objets, de se transporter auprès d'elle pour régler compte.
69. M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, marchand boursier, informe les personnes qui ont des redevances à payer à sa recette, qu'on le trouvera tous les jours dans son bureau au bas de la maison de M. de Pourtalès-Boive, du Grand-Conseil, en face de l'hôpital de la ville.

Voitures pour pays étrangers.

70. Le 1^{er} Mars prochain, il partira une bonne voiture p. Munich et Vienne; plus, une dite p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. Et le 1^{er} Avril, il en partira une troisième p. Francfort, Hanovre, Hambourg et Luback. S'adr. p. des places vacantes dans ces voitures, aux frères Gachet, voituriers, près la Place d'armes.
71. Du 20 au 30 Mars prochain, il partira une bonne voiture par Munich, Vienne, Cracovie, Lemberg et Brodi, à Varsovie. S'adresser à Samuel Kiener, maître voiturier, rue du Marché n° 77, à Berne.

TAXE DU PAIN, dès le 18 Juillet 1825.

Le pain mi-blanc	à 4 cr. la livre.
Le pain blanc	à 5 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces.	
Celui d'un batz	10 1/2 „
Celui de six creutzers	18 „

TAXE DES VIANDES, dès le 5 Déc. 1825.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 7 1/2 cr.	Le veau à 7 cr.
La vache à 6 1/2 cr.	Le mouton à 8 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 5 Janvier.

Froment	l'émine bz: 18 1/2 à 19.
Moitié-blé	„ 14 à 16.
Mêle	„ 10 1/2 à 12.
Avoine	„ 7 1/4 à 7 1/2.
Orge	„ 9 à 9 1/2.
Epeautre	le quintal L. 8 à 8.